

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                  |                       |
|----------------------------------|-----------------------|
| Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractère personnel.



Déclaration de Maladie  
Nº P19- 0040674

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 00445

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné

Autre :

Nom & Prénom :

EL AÏL HASSAN.

Date de naissance :

29.09.1944

Adresse :

309 AV. B. HAT MASJID CASABLANCA

Tél. : 0644014712

Total des frais engagés : 7750

Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur ALLAL GUEFTI Souad  
Dermato - Venereologue  
93, Bd. Al Massira Al Khadra  
93, Bd. Al Massira Al Khadra  
Tél: 022 38.21. 80 - Casablanca

Date de consultation :

4/2/2020

Nom et prénom du malade : SENHI - TAAHANIA

Age: 1950

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

les antécédents

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exhaustivité des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 11.03.2020

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
4/4/10	S	1	250.DH	Docteur ALLALI Dermato - Venereolog 93, Bd. Al Massira Al Khadra Tél : 022.98.21.29 / 80 - Casablanca ALLALI SOFI Souad Venereologue Al Khadra Casablanca
4/2/10	K75	1	1500.DH	

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

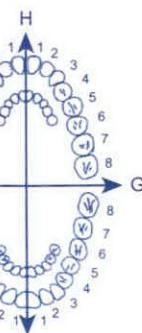
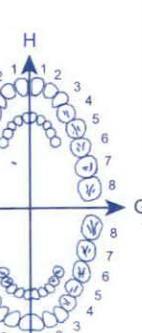
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'O

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		Coefficient DES TRAVAUX
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Docteur ALLALI GOFTI Souad

Dermato - Venereologue

Maladies de la Peau et du Cuir Chevelu

Maladies Sexuellement Transmissibles

Cosmetologie - LASER

Diplômée de la Faculté de Médecine  
de Besançon (France)

الدكتورة علالى كفطى سعاد

اختصاصية في الأمراض الجلدية

والتناسلية

طب التجميل - الليزر

خريجة كلية الطب بيزانسون (فرنسا)

Casablanca le,

4/2/20.....

L'acte K75 patiel alg n°  
SEN HI Zohraoui Corrigeant  
à l'urine de lessive de  
Xanthelasma sur la paupière  
inférieure sur anthose local  
mine de sucre.

Docteur ALLALI GOFTI Souad  
Dermato - Venereologue  
93, Bd. Al Massira Al Khadra  
Tél : 022.98.21.29 / 80 - Casablanca

# Doctor ALLALI GOFTI Souad

Dermato - Venereologue

Maladies de la Peau et du Cuir Chevelu

Maladies Sexuellement Transmissibles

Cosmetologie - LASER

Diplômée de la Faculté de Médecine  
de Besançon (France)

الدكتورة علاي مفطى شعاع

اختصاصية في الأمراض الجلدية

والتناسلية

طب التجميل - الليزر

خريجة كلية الطب بزانسون (فرنسا)

Casablanca le,

4/8/20 -

Je vous signe  
avoir reçu Mme Dr pour acte  
chez de N° senhi Tchouaia.

Docteur ALLALI GOFTI Souad  
Dermato - Venereologue  
93, Bd. Al Massira Al Khadra  
Tél : 022.98.21.29 / 80 - Casablanca

Docteur ALLALI GOFTI Souad  
Dermato - Venereologue  
93, Bd. Al Massira Al Khadra  
Tél : 022.98.21.29 / 80 - Casablanca